

ARRETE

Article 1 : Est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en totalité, l'église Saint-Barthélémy de Trignan à MEZIN (Lot-et-Garonne) avec son presbytère, son porche, l'ancien logement attenant au porche et le mur de clôture du cimetière.

L'église, le presbytère, le porche et le logement sont situés sur la parcelle N° 105 d'une contenance de 3 a 20 ca, le cimetière est situé sur la parcelle N° 104 d'une contenance de 14 a 40 ca, l'ensemble figure au cadastre section G et appartient à la commune de MEZIN (Lot-et-Garonne) par acte d'acquisition, depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département concerné, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à BORDEAUX, le **19 AVR. 1999**

Le Préfet de Région,

Georges PEYRONNE

Pour ampliation
L'Adjoint au Chef de Bureau délégué,




Martine SANCHEZ